



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 26 juin 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Olivier Sasso qui prend la succession de M. Jean-Michel Batailler. J'ai eu l'occasion de travailler avec Olivier Sasso alors qu'il n'était pas élu sur les questions de cœur de ville. J'ai toujours apprécié de travailler avec quelqu'un qui était ouvert d'esprit. C'est très agréable. Bienvenue donc dans cette assemblée !

Sur le compte administratif, l'essentiel a été dit. Si la situation financière du Département s'améliore, des efforts indéniables permettant une gestion saine de nos finances, il ne faut pas penser, au prétexte que nous avons retrouvé une marge financière, que nous pouvons ouvrir les vannes ! À cet égard, je rejoins le propos de M. Beauchef. Cependant, il ne faut pas non plus tomber dans une attitude de prudence à l'excès qui nous pousserait à gérer la collectivité, l'œil uniquement fixé sur les dépenses. Il faut trouver un équilibre.

Monsieur le Président, vous avez rappelé dans votre propos introductif les enjeux de la situation économique et sociale de notre Département. Il nous faut probablement, sur certains sujets, être plus innovants.

Je veux maintenant aborder le débat sur les limitations de vitesse. J'ai voté le vœu selon lequel l'État a pris cette mesure sans concertation aucune, ce qui n'était pas une bonne décision sur le plan de la méthode. À ce titre, je vous rejoins entièrement. Cette décision qui tombe d'en haut, sans aucune concertation, imposée aux Départements, pose problème. Pour autant, cette décision existe car nous sommes confrontés à un vrai défi qui est celui de l'insécurité routière. Nous sommes dans un Département où le nombre de tués sur la route est particulièrement élevé. Nous avons connu en 2018 une progression forte du nombre de tués sur la route et nous savons combien la vitesse peut être dans bien des cas un élément aggravant de l'insécurité routière.

Vous vous réjouissez que le Gouvernement propose aux Départements de faire comme bon leur semble. Je trouve que c'est une mauvaise manière qui est faite aux Départements. Ainsi que cela a été rappelé, la limitation de vitesse à 80 km/h est l'un des éléments qui a alimenté le mouvement des Gilets jaunes et qui a fait l'objet d'une forte impopularité. Aujourd'hui, le Gouvernement propose un transfert d'impopularité sur les Départements en leur laissant le choix. C'est ainsi que certains Départements reviendront à une limitation à 90 km/h. Ils satisferont un certain nombre de personnes et en mécontenteront d'autres, notamment ceux qui luttent contre la violence routière. Les Départements qui ne changeront rien mécontenteront les mêmes.

Sur cette question, il faut être extrêmement prudents. C'est pourquoi je ne suis absolument pas favorable aux propositions que vous faites de repasser l'ensemble des routes principales du Département à 90 km/h. Cela peut parfois se justifier, moins à d'autres. Nous mettons un coup de balancier trop fort en faveur du 90 km/h. Les routes que vous proposez de repasser à 90 km/h sont celles où l'on compte le plus de tués. En tant que Conseillers départementaux, je ne veux pas que, demain, lorsqu'un automobiliste décèdera, en raison d'un excès de vitesse, sur une route que nous aurons repassée à 90 km/h, être mis en accusation parce que nous aurons cédé à des pressions. Dans un Département comme le nôtre, où la violence routière est particulièrement forte, notre assemblée pourrait se glorifier de résister à des pressions et de considérer que la lutte contre l'insécurité routière est notre priorité absolue et qu'à ce titre, partout à cela est nécessaire, nous maintenons la limitation de vitesse à 80 km/h.

Tel est le désaccord de fond que je voulais exprimer. Nous avons tous, au cours de notre vie d'élus, été

touchés par cette violence routière. Des maires sont obligés d'annoncer à des familles que leur enfant s'est tué sur la route la nuit ou en revenant du travail pour excès de vitesse. J'ai moi-même eu à prononcer une oraison funèbre d'une ancienne élève qui s'était tuée pour cette raison. Ce sont des événements marquants dans une vie. La sagesse dont faisait état M. Beauchef sur le plan financier pourrait s'appliquer à nos décisions relatives à la sécurité routière.

PROTEGER LES PLUS VULNERABLES PAR UNE PREVENTION ET UNE PROTECTION RENFORCEES

M. COUNIL. Deux mots sur le Foyer de l'enfance. Je ne dirai pas autre chose que mes collègues. Il était urgent de trouver une solution pour que le Foyer redevienne un foyer de l'enfance et non un foyer pour jeunes délinquants, ce qui avait d'ailleurs des répercussions quelque peu dramatiques sur les habitants du quartier. Les efforts produits par le Département, que je salue, me conviennent entièrement.

En revanche, j'éprouve une difficulté liée à mes fonctions d'adjoint au maire, en charge de la sécurité publique au Mans. Elle concerne le secteur des Sablons, une difficulté dont je vous ai saisi, Monsieur le Président, le 18 mars 2019 par courrier, resté, à ce jour, sans réponse, si ce n'est un accusé de réception.

Depuis plusieurs mois, voire depuis l'année dernière, des camping-cars logeant des familles avec enfants stationnent sur différents points du quartier des Sablons. Un temps, ils étaient stationnés sur le parking de Carrefour Market, puis ces dernières semaines, se sont installés sur les parkings autour de l'église du quartier. Désormais, ils sont installés, de l'autre côté de l'Huisne, à Le Mans plage. Ce point de fixation nous pose véritablement problème. Depuis 2017, nous avons vu arriver trois camping-cars ; aujourd'hui, ils sont bien davantage, créant des inquiétudes fortes chez les habitants car si ces personnes ne posent pas de problèmes de tranquillité ou d'insécurité, cela soulève malgré tout des inquiétudes sur le raccordement illégal au réseau électrique, les dépôts sauvages de déchets, les enfants laissés parfois à eux-mêmes. Cela commence à poser problème, à tel point que, à un moment, certains agents du service des espaces verts de la ville du Mans avaient déposé un droit de retrait pour ne plus intervenir sur ce secteur. Aujourd'hui, nous ne savons pas traiter une telle situation seuls.

Nous pouvons la traiter de deux manières. Soit sous l'angle « tout répressif » en harcelant en permanence ces personnes, en multipliant les procès-verbaux et les intimidations. Je ne crois pas que ce soit la façon de faire de la ville du Mans ou de quiconque dans ce Département. Soit sous l'angle social. Qui sont ces personnes ? Pourquoi sont-elles là ? Comment sont-elles prises en charge ? Tel était l'objet du courrier que je vous adressais, Monsieur le Président, dans la mesure où ces personnes sont suivies par les services départementaux, notamment par le service des personnes sans résidence stable. Il est donc nécessaire que nous travaillions avec vous sur cette question.

Le silence du Département commence à m'inquiéter car si nous ne nous mettons pas ensemble autour de la table pour savoir qui sont ces personnes, ce qu'elles veulent, comment les accompagner vers un logement fixe, nous laisserons le phénomène perdurer, un phénomène qui inquiète et qui prend de l'ampleur. Je tire la sonnette d'alarme et j'aimerais, Monsieur le Président, que vous attachiez plus d'attention à cette question. Je vous remercie.

M. COUNIL. Monsieur Beauchef, je suis désolé, mais je ne pense pas que la réponse soit celle-ci. Verbaliser des personnes qui ne sont pas solvables revient à se faire plaisir et à faire plaisir aux habitants et à classer les dossiers sans suite et à encombrer les services.

Pourquoi ces personnes ont-elles quitté le parking de l'église avant-hier ? Parce que nous avons mis un coup de pression très fort avec la police municipale et intervenu énergiquement. Elles ont traversé l'Huisne pour s'installer en face.

Je ne jette la pierre à personne, je ne dis pas que le travail n'est pas fait. Tel n'était pas l'objet de mon intervention. Je sais que ces personnes sont suivies par les services du Département, mais il faudrait que les services de la ville, du CCAS et de la prévention et de la sécurité, travaillent en commun avec les services

sociaux du Département, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, afin d'identifier les situations, dresser des fiches de suivi de ces personnes, étudier la façon de les accompagner vers un autre type de logement ou autres. Si ces personnes nous disaient demain qu'elles veulent continuer à vivre en camping-cars, nous pourrions leur proposer des terrains où s'installer. Je suis gestionnaire d'aires d'accueil pour les personnes itinérantes. Ce ne sont pas des gens du voyage, mais, après tout, elles pourraient s'installer. Cela pose peut-être la question de la scolarisation des enfants, ce qui exigerait d'étudier les modalités de leur accompagnement. Autre solution, les accompagner sur un logement pérenne. Un travail peut intervenir en lien avec le FSL et les bailleurs sociaux. Mais si nos équipes n'échangent pas sur ce dossier, nous ne nous en sortirons pas.

Mon propos n'est pas de se renvoyer la balle, je veux simplement que nos équipes travaillent ensemble pour résoudre ce problème. Nous y avons tous intérêt. La dernière personne qui m'a interrogé sur cette question est Jean-Marie Geveaux qui habite le quartier et qui s'inquiète. Il sait très bien comment fonctionne le Département et sait de quels moyens d'action il dispose. Il m'a dit : « Parlez-vous et travaillez ! » C'est de cela que j'ai besoin aujourd'hui.

DONNER LES MEILLEURES CONDITIONS DE RÉUSSITE AUX COLLÉGIENS

Mme COZIC-GUILLAUME. Je profite de ce rapport pour intervenir en mon nom et en celui de Christophe Counil sur la problématique de l'internat au collège Henri Lefeuve à Arnage. Ainsi que vous avez pu le lire dans la presse, l'ouverture de cet internat a posé quelques problèmes de « recrutement » des élèves. Grâce à l'intervention du Département, à l'écho dans la presse et à l'agrandissement de la plage des inscriptions, nous comptons quinze élèves. Nous en avons parlé au cours de la commission où nous avons fait un point. Cet internat pourra ouvrir. En revanche, l'Éducation nationale ne peut mettre en face les moyens humains. La CPE devra assurer deux astreintes de nuit par semaine et ne pourra en conséquence travailler trois jours consécutifs. Elle sera donc absente trois jours par semaine.

L'Assemblée départementale est très soucieuse de la réussite des collégiens. Le Conseil départemental a octroyé des moyens considérables à la reconstruction du collège et à la création de cet internat. Je pense que vous nous soutiendrez pour demander à l'Éducation nationale d'attribuer des moyens humains en adéquation avec ceux que nous avons inscrits.